

## Conditions d'admission

### MASTER 1

Accès direct pour les étudiants titulaires d'une L3 Droit.

- Des dérogations pourront être accordées aux titulaires d'autres Licences ou de diplômes équivalents.
- Soit détenir une formation et une expérience dans les domaines professionnels couverts par le Master Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme.

### MASTER 2

Accès après examen du dossier de candidature.

Titulaire d'un master 1 en droit, de préférence en droit pénal et sciences criminelles

**Pré-requis recommandés :**  
en droit, culture générale, problématiques contemporaines.



## Responsable du Master

Jean-Paul CÉRÉ

Maître de conférences

## Inscriptions

<http://ufr-droit-eco-gestion.univ-pau.fr>

## Renseignements / Contact

UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

UFR DROIT, ÉCONOMIE et GESTION

Scolarité Master

Avenue du Doyen Poplawski

BP 1633 - 64016 Pau Cedex

05 59 40 80 81

masters.deg@univ-pau.fr

# MASTER DROIT PÉNAL ET SCIENCES CRIMINELLES

## Parcours

# Droit de l'exécution des peines et droits de l'Homme



Conception : Direction de la communication - Impression : Centre de reprographie - UPPA - Janvier 2017

## Présentation de la formation

Le parcours **Droit de l'exécution des peines et droits de l'Homme** constitue une offre de formation inédite en France, en partenariat exclusif avec l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire. Ce master fait intervenir les meilleurs spécialistes français en droit de l'exécution des peines ainsi que des professeurs étrangers renommés.

L'objectif principal de ce parcours est de préparer les étudiants aux concours de l'administration pénitentiaire, police et gendarmerie et, de manière plus générale, de carrière judiciaire (barreau, magistrature, greffe, etc.).

Par ailleurs, le parcours offre également la possibilité d'investir le champ de la recherche, en droit de l'exécution des peines, droit pénal européen et droits de l'homme.

## Objectifs de la formation

Il permet aux étudiants d'acquérir et de consolider leurs connaissances théoriques et pratiques sur le droit de l'exécution des peines par l'obtention d'un diplôme à vocation professionnelle dans un secteur en pleine transformation. La nécessité d'un renforcement de la formation et la spécialisation des différents acteurs intervenant en milieu carcéral ou en milieu ouvert apparaît comme une impérieuse nécessité.

## Insertion professionnelle

**Recrutement direct** : entreprises privées assurant la construction et la gestion d'établissements pénitentiaires, ONG, associations humanitaires ou associations d'aides aux victimes, Ministère de la justice, administration pénitentiaire, ENAP.

**Préparation aux concours** de l'administration pénitentiaire, barreau, magistrature, police nationale et gendarmerie nationale, protection judiciaire de la jeunesse, collectivités locales et territoriales...

**Formation continue qualifiante des professionnels de la Justice** : avocats, magistrats, personnels de l'administration pénitentiaire (personnels de direction au niveau régional, personnel de direction au niveau local, personnels pénitentiaires des services de probation, personnel de santé...).

**Métiers/Postes** : directeur d'établissement pénitentiaire, manager d'établissement pénitentiaire, conseiller d'insertion et de probation, responsable cellule juridique dans une direction régionale de l'administration pénitentiaire, chargé de mission, directeur de la protection judiciaire et de la jeunesse, assistant de justice, manager de projet, officier de gendarmerie, commissaire de police, avocat, magistrat.

## Programme de la formation

Semestre 1		Semestre 2	
<b>UE 1 Droit européen des droits de l'Homme</b>	Cours 36h TD 15h	<b>UE 7 Droit pénal des affaires</b>	Cours 36h TD 15h
<b>UE 2 Droit pénal et procédure pénale approfondis</b>	Cours 36h TD 15h	<b>UE 8 Droit de la peine</b>	Cours 36h TD 15h
<b>UE 3 Histoire des droits de l'homme</b>	Cours 36h	<b>UE 9 Droit des mineurs</b>	Cours 36h
<b>UE 4 Criminologie</b>	Cours 36h	<b>UE 10 Culture générale et note de synthèse</b>	Cours 36h
<b>UE 5 Droit pénal international</b>	Cours 36h	<b>UE 11 Toute autre matière de master DEG</b>	Cours 36h
<u>UNE MATIÈRE AU CHOIX :</u>		<b>UE 12 Langue vivante</b>	TD 15h
<b>UE 6 Langue vivante</b>	TD 15h		
<b>UE 6 Toute autre matière de master droit</b>	Cours 36h		
Semestre 3		Semestre 4	
<b>UE 1 Régimes de détention et vie carcérale</b>	Cours 40h DER 20h	<b>UE 3 Mesures non privatives de liberté</b>	Cours 40h DER 20h
<b>UE 2 Contrôle juridictionnel de la détention</b>	Cours 40h DER 20h	<b>UE 4 Les systèmes pénitentiaires</b>	Cours 40h DER 20h
<u>ENSEIGNEMENT FACULTATIF :</u>		<b>UE 5 Stage</b>	2 mois
<b>Langue vivante</b>	Cours 10h	<u>ENSEIGNEMENT FACULTATIF :</u>	
		<b>Langue vivante</b>	Cours 10h

La répartition des cours et des volumes horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évolution

# Équipe pédagogique

## Intervenants universitaires

- **Jean-Paul CÉRÉ**, Maître de Conférences à l'Université de Pau, Président de l'Association Française de Droit Pénal, Président du Comité International des Pénalistes Francophones, Directeur du Master Droit de l'Exécution des peines et Droits de l'Homme
- **François FÉVRIER**, Chef du département droit Institutions et politiques pénitentiaires, ENAP Agen – Directeur Adjoint du Master Droit de l'Exécution des peines et Droits de l'Homme
- **Marie Cécile GUÉRIN**, Maître de Conférences à l'Université de Bordeaux, Directrice Adjointe du Master Droit de l'Exécution des peines et Droits de l'Homme
- **Laurence SOULA**, Maître de Conférences à l'Université de Bordeaux
- **Clément MARGAINE**, Enseignant-Chercheur à l'ENAP Agen
- **Joana FALXA**, Maître de Conférences à l'Université de Guyane
- **Martine HERZOG-EVANS**, Professeur à l'Université de Reims
- **Evelyne BONIS-GARCON**, Professeur à l'Université de Bordeaux, directrice de l'institut d'études judiciaires
- **Jean GOURDOU**, Professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, directeur de Pau droit public
- **Eric PÉCHILLON**, Professeur à l'Université de Rennes 1
- **Ludivine GRÉGOIRE**, Maître de Conférences à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, secrétaire générale adjointe de l'Association Française de droit pénal
- **Jean-Manuel LARRALDE**, Professeur à l'université de Caen
- **Thomas HERRAN**, Maître de Conférences à l'Université de Bordeaux
- **Rodrigo De SOUZA COSTA**, Professeur à l'Université Fédérale de Fluminense (Brésil)
- **Marion VACHERET**, Professeur à l'Université de Montréal (Canada)
- **Sandy LEHALLE**, Professeur à l'Université d'Ottawa (Canada)
- **Carlos Edouardo Adriano JAPIASSU**, Professeur à l'Université d'Etat de Rio de Janeiro (Brésil), secrétaire général de l'Association Internationale de droit pénal
- **Kazumasa AKAIKE**, Professeur à l'Université Ryokoku de Kyoto (Japon)
- **Eylem AKSOY RETORNAZ**, Maître de Conférences à l'Université de Galatasaray (Turquie)
- **Luca LUPARIA**, Professeur à l'Université de Rome (Italie)
- **Jane CHERRILL**, Professeur d'Anglais pour l'Université de Bordeaux

## Intervenants professionnels

- **Pascal FAUCHER**, Vice-Président chargé de l'application des peines (TGI Bordeaux), ancien président de l'association nationale des juges de l'application des peines
- **Ivan GOMBERT**, Directeur Adjoint - Centre Pénitentiaire des Haut de Seine
- **Alexis SAURIN**, Président de la FARAPEJ
- **Benoit NARBÉY**, Chef de pôle, défenseur des droits, Paris
- **Florent COCHEZ**, Psychiatre à l'Hôpital Charles Perrens - Bordeaux
- **Laurent GRIFFON**, Magistrat au casier judiciaire national, Nantes
- **Louise SABARLY**, Directeur des Services Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Coordinatrice interrégionale de la lutte contre la radicalisation
- **Pierre COSTY**, Directeur d'un établissement pénitentiaire des mineurs, Lavaur
- **Paul MBANZOULOU**, Directeur de la recherche (ENAP - Agen)
- **Lucie MONTOY**, Contrôleur au Contrôle général des lieux de privation de liberté Paris
- **Cécile MARTRENCHAR**, Directrice du centre national d'évaluation, Fresnes
- **Marie-Hélène CABANNES**, Vice-présidente chargée de l'Application des peines au Tribunal de Grande Instance de Bordeaux.
- **Frantz PINEAUD**, Directeur des Services Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Vendée
- **Mathieu OUDIN**, Avocat au barreau de Lannemezan
- **Isabelle HALBINIAK**, Directrice Adjointe Services Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Lot et Garonne
- **Philippe MAO**, Magistrat au Tribunal de Bordeaux
- **Jean-Luc BONNEFEMNE**, Directeur de la Protection judiciaire de la jeunesse, Mont de Marsan
- **Ivan GUITZ**, Vice-Président chargé de l'application des peines, TGI Bordeaux